

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE SAALES

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 21 décembre 2017**

**Présents :** 10

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un décembre l'assemblée convoquée le 15 décembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

**Votants:** 11

**Sont présents:** Katia BIACCHI, Claude BRIGNON, Colette GLEITZ, Jean-Pol HUMBERT, Pierre-Marc HUNG, Dominique LIEBMANN, Romain MANGENET, Jean-Claude PHILIPPE, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

**Représentés:** Vincent FROEHLICHER par Claude BRIGNON

**Excusé(s):** Sandra FORNACIARI, Brigitte HUNG, Marc MAIRE

**Absent(s):** Dalila TRUTTMANN

**Secrétaire de séance:** Colette GLEITZ

---

**2017- 081 : Eoliennes : Création de la SEM - modificatif de la délibération du 12/12/217**

Le Maire informe le Conseil que la profession de Romain MANGENET est incompatible avec les fonctions de représentant de la commune à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier la délibération n° 2017-073 du 12 décembre comme suit:

- D'approuver la composition du Conseil d'administration de la société d'économie mixte locale « Energies de Belfays, SAEML » et la désignation de trois représentants de la commune :
  - o A l'assemblée générale des actionnaires : Jean VOGEL, Jean Pol HUMBERT et Brigitte HUNG
  - o Au conseil d'administration : Jean VOGEL, Jean Pol HUMBERT et Brigitte HUNG

D'autoriser les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société.

**2017 - 082 : Assainissement: Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière d'un montant de 10 150 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, afin de subventionner des travaux concernant l'assainissement collectif selon le plan de financement ci-après:

- Dépenses:		14 500 HT
- Recettes:		
	Subvention attendue de l'Agence de l'Eau	10 150
	Part communale	4 350

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'ADOPTER** le projet de travaux d'assainissement collectif de maîtrise d'oeuvre et de l'inspection télévisée des réseaux.
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération

**2017 - 083 - Eoliennes: Convention de déneigement**

Le Maire présente au Conseil la proposition de convention de déneigement entre la Commune et la SAS du Parc Eolien du Bois de Belfays

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

**AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée et annexée à la présente délibération.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance à 19h00